

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 10 février 2026****Délibération n°05/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 30 janvier 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.
Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Modification Résidence Slovénie Festival Animateka

Par délibération n°41/2025 du 12 septembre 2025, le Comité Syndical a validé le principe de la participation de l'autrice française Marion Rouet au Festival Animateka en Slovénie dans le cadre du programme de résidences croisées d'auteurs en bande dessinée et en animation entre Ljubljana et Angoulême, deux villes créatives de l'UNESCO pour la littérature.

À la suite du désistement de Marion Rouet, l'Institut Français de Slovénie et la DSAF, et Magelis, ont proposé au studio d'animation Frigo Films, où l'autrice slovène Sofiya Kruglikova avait effectué sa résidence du 12 mai au 1er juin 2025, de participer au Festival Animateka en remplacement de Marion Rouet.

Lou-Anne Gérard, animatrice, autrice et productrice et Titouan Tillier, réalisateur, chez Frigo Films ont participé à la 22^{ème} édition du Festival international dédié au cinéma d'animation Animateka qui a eu lieu du 1^{er} au 8 décembre 2025 à Ljubljana. L'occasion pour eux d'échanger avec les professionnels du secteur et de repérer de futures collaborations.

Dans ce cadre, Magelis pourrait prendre en charge (directement ou par remboursement) les frais de déplacement de Lou-Anne Gérard et Titouan Tillier à Ljubljana (soit un aller-retour Angoulême – Ljubljana). La DSAF et Animateka ont pris en charge leur hébergement ainsi que leur accréditation pour le Festival.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par Magelis des frais de déplacement de Lou-Anne Gérard et Titouan Tillier pour leur permettre de participer au Festival Animateka du 1^{er} au 8 décembre 2025 à Ljubljana ;**
- **autorisent Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents y afférents.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 fév. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

